
Présidence : Lettonie

684ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 6 juin 2012

Ouverture : 10 h 05

Clôture : 12 h 10

2. Président : Ambassadeur G. Apals

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Forum, présenté ses condoléances à la Bulgarie à la suite de l'explosion qui s'est produite dans un dépôt de munitions en Bulgarie orientale le 5 juin 2012. La Bulgarie a remercié le Président pour cette expression de sympathie.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

a) *Exposé de M. E.-R. Beck, membre de la Commission de la défense du Bundestag allemand, sur le contrôle démocratique des forces armées en tant que partie intégrante du Code de conduite de l'OSCE* : Président, M. E.-R. Beck (FSC.DEL/75/12), Irlande (annexe), Suisse, Autriche, Assemblée parlementaire de l'OSCE, Canada

b) *Exposé de M. F. A. Rose, Vice-Secrétaire d'État adjoint pour la politique spatiale et de défense au Département d'État des États-Unis d'Amérique, sur la défense antimissiles et l'approche adaptative phasée européenne* : M. F. A. Rose, Turquie, Roumanie, Espagne, Autriche, Pays-Bas, Fédération de Russie, Biélorussie, Pologne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) *Annonce d'une contribution financière au programme MONDEM* : Monténégro, Turquie, Coordonnateur du FCS pour les projets relatifs aux

armes légères et de petit calibre et aux stocks de munitions conventionnelles
(Hongrie)

- b) *Questions de protocole* : États-Unis d'Amérique, Président
- c) *Distribution du rapport mensuel du Centre de prévention des conflits sur les activités de mise en œuvre d'importance majeure (FSC.GAL/73/12/Corr.1)* :
Représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 13 juin 2012 à 10 heures, Neuer Saal



684ème séance plénière

FSC Journal No 690, point 2 a) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'IRLANDE

Monsieur le Président,

Merci de me donner la parole.

L'Irlande tient à remercier M. Ernst-Reinhard Beck, membre de la Commission de la défense au Bundestag allemand, de son exposé utile et complet sur le contrôle démocratique des forces armées en tant que partie intégrante du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité. L'Irlande a été un fervent partisan du Code de conduite et continuera à promouvoir et à renforcer sa mise en œuvre, en particulier lors du prochain examen de sa mise en œuvre le 11 juillet 2012 et dans le cadre d'autres séances du Forum sur le dialogue de sécurité.

En plus du contrôle démocratique des forces armées, le Code de conduite de l'OSCE établit la supervision civile et parlementaire du secteur de la sécurité et des droits des membres des services armés. Il est donc peut être approprié que l'Irlande informe aujourd'hui le Forum pour la coopération en matière de sécurité que, dans le cadre de nos obligations au titre du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, en particulier des paragraphes 32 et 33 concernant les libertés fondamentales des personnes servant dans les forces de défense ainsi que leur protection juridique et administrative, le rapport annuel 2011 du Médiateur pour les forces de défense irlandaises a été publié le 21 mai 2012. Le Bureau du Médiateur sert de bureau de dernier recours pour les membres et anciens membres des forces de défense qui croient avoir été traités injustement par les autorités militaires. Des copies papier du rapport annuel seront distribuées à chaque délégation, avec les résumés disponibles dans un certain nombre de langues officielles de l'OSCE. Le rapport et les résumés sont également disponibles sur le site Web du Bureau du Médiateur – www.odf.ie.

En ce qui concerne la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Irlande estime que la question du genre fait partie intégrante du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, fournit des informations supplémentaires concernant la mise en œuvre de la résolution 1325 et s'engage à élargir la portée de l'échange annuel d'informations sur le Code de conduite pour y inclure des informations sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'Irlande est persuadée que la poursuite du dialogue de sécurité, des séminaires et des ateliers sur le Code de conduite, organisés à l'intention des États participants de l'OSCE ainsi

que des partenaires pour la coopération, contribueront à une connaissance et une diffusion accrue du Code de conduite et avant tout à sa meilleure mise en œuvre. Les résultats du séminaire qui se tiendra ce mois-ci à Riga sur le Code de conduite à Riga sont attendus avec impatience tout comme les autres exposés concernant ce document important.

Monsieur le Président, je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président.